

**ARRETE n° 2021-108
RELATIF AUX RESULTATS**

CONSEIL DE LA FACULTE DES LETTRES, LANGUES ET SCIENCES HUMAINES

**Collège des représentants du personnel BIATSS
Mardi 12 octobre 2021**

Vu le Code de l'Education notamment ses articles L719-1 à L719-3 et D719-1 à D719-40 ;

Vu les statuts et règlements de l'Université d'Angers, tels que modifiés le 30 septembre 2021 ;

Vu les statuts de la Faculté des lettres, langues et sciences humaines approuvés par le Conseil d'Administration de l'Université d'Angers le 31 janvier 2019 ;

Vu la délibération n° CA003-2020 en date du 17 février 2020 relatif à l'élection du Président de l'Université d'Angers,

Vu la délibération n° CA003-2020 en date du 17 février 2020 relatif à l'élection du Président de l'Université d'Angers,

Vu l'arrêté n° 2021-83 du 9 septembre 2021 relatif à l'organisation du renouvellement partiel du Conseil de la Faculté des Lettres, langues et sciences humaines en ce qui concerne le collège du personnel BIATSS ;

Vu l'arrêté n° 2021-94 du 29 septembre 2021 relatif à la candidature pour le renouvellement partiel du Conseil de la Faculté des Lettres, langues et sciences humaines en ce qui concerne le collège du personnel BIATSS ;

Vu le procès-verbal de dépouillement du mardi 12 octobre 2021 ;

Vu l'avis du Comité électoral consultatif du 14 octobre 2021.

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE

ARRETE :

Est élu aux élections au **Conseil de la Faculté des Lettres, langues et sciences humaines** pour le collège du personnel BIATSS :

Romuald GAUGAIN

Fait à Angers, en format électronique.

Le Président de l'Université

Christian ROBLÉDO

Signé et mis en ligne le 15 octobre 2021